



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

journée nationale du souvenir des anciens combattants et victimes morts pour la France en Afrique du Nord

Question écrite n° 5666

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur l'officialisation d'une Journée nationale du souvenir de la guerre d'Algérie. Depuis de nombreuses années, le monde combattant cherche à obtenir la reconnaissance d'une Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie. Toutes ces victimes méritent notre devoir de mémoire et notre respect. La proposition de loi n° 3450 relative à la reconnaissance du 19 mars a été adoptée en première lecture le 22 janvier 2002 par l'Assemblée nationale. Il semble en effet nécessaire de poursuivre cette démarche en instituant un temps de mémoire, un moment commémoratif qui permette à tous les Français d'évoquer la guerre d'Algérie. Compte tenu des demandes récurrentes auprès de la représentation parlementaire des différentes organisations du monde combattant et de l'acuité de cette question qui anime le monde combattant, il lui demande ses intentions concernant l'officialisation d'une Journée nationale du souvenir de la guerre d'Algérie.

Texte de la réponse

Les anciens combattants des conflits d'Afrique du Nord souhaitent voir le souvenir de ces heures douloureuses et de ceux qui sont morts pour la France honoré au cours d'une journée nationale. Le secrétaire d'État aux anciens combattants considère qu'il revient d'abord au monde combattant d'aboutir à un accord sur cette demande légitime. Il n'appartient pas à l'État d'imposer une solution qui ne manquerait pas d'encourager de nouvelles polémiques et de rouvrir les blessures du passé. Afin de créer les conditions favorables à l'émergence d'un tel accord, le secrétaire d'État a confié à M. Jean Favier, membre de l'Institut, la présidence d'une commission composée des présidents des principales associations représentatives des anciens combattants, qui devra proposer une date pour la commémoration de la fin de la guerre d'Algérie. Cette commission s'est réunie une première fois le 6 novembre dernier. Elle poursuivra ses travaux dans les semaines qui viennent. Dès qu'un large rassemblement aura été constaté sur une date, le Gouvernement la soumettra à la représentation nationale. Par ailleurs, l'inauguration le 5 décembre dernier à Paris du Mémorial national de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie a permis de marquer de façon solennelle l'hommage de la Nation à ceux qui ont donné leur vie pour la France au cours de ce conflit.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5666

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 2002, page 3803

Réponse publiée le : 6 janvier 2003, page 37